

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le préavis municipal N°08/2020

Chemin de Budron C, collecteurs
Mise en conformité des collecteurs communaux

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis de la Municipalité s'est réunie le lundi 31 août 2020 en présence de Monsieur Jacques Marchand, Municipal en charge des travaux et infrastructures, et de Monsieur Vincent Porchet, Chef du Service des travaux et infrastructures. La séance a eu lieu au Carnotzet de la Commune afin de respecter les normes sanitaires. Madame Barbara RoCHAT, Présidente du Conseil communal, a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

La commission ad hoc remercie Monsieur Marchand et Monsieur Porchet d'avoir expliqué de manière très claire l'objet du préavis et pour avoir répondu aux questions des membres de la commission.

Discussions autour de l'objet du préavis :

Le préavis demande un crédit de CHF 575'000.- hors taxes (HT) destiné à financer les travaux de mise en conformité des collecteurs communaux au Chemin de Budron C.

Le Service des travaux et infrastructures procède une fois par année à des contrôles des collecteurs d'eau. L'année passée, il a inspecté les collecteurs se trouvant dans la zone industrielle « En Budron », collecteurs qui datent d'il y a une quarantaine d'années. Lors de cette dernière inspection, le Service a constaté une série de problèmes concernant les collecteurs du Chemin de Budron C (fuites d'eau et tuyaux disjointes).

Selon le Service des travaux, les collecteurs doivent être remplacés rapidement, cela pour deux raisons.

D'une part, il faut considérer que dans la zone du Budron, il y a une grande circulation de camions. À l'époque de l'installation des collecteurs, les camions avaient un poids d'environ 28 tonnes alors qu'aujourd'hui ils peuvent atteindre les 40 tonnes. Les collecteurs installés il y a 40 ans n'ont pas été conçus pour supporter un tel poids, ce qui accélère leur détérioration et génère un risque d'effondrement.

D'autre part, compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques, les collecteurs actuels ne sont plus adéquats. Les orages et les pluies diluviennes de courte durée ne permettent pas à l'eau de couler correctement. De plus, la structure mise en place à l'époque ne sépare pas complètement les flux d'eaux. Par conséquent, lors de fortes pluies les eaux claires débordent dans les eaux usées. Enfin, les

eaux ne coulent pas toujours dans le bon tuyau (parfois l'eau coule même en dessous), ce qui pourrait également provoquer l'effondrement de la chaussée.

Avec le remplacement des collecteurs, il a été prévu d'augmenter le diamètre des tuyaux pour les adapter aux nouvelles conditions météorologiques. De plus, en lien avec la circulation dans le quartier, des tuyaux en polypropylène ont été choisis car ils sont bien plus résistants. La construction sera composée de tubes en plastique enrobés de sable pour éviter le déformement. Les travaux seront raccordés à une chambre provisoire en raison de l'urgence des travaux. Cette chambre provisoire aura une durée de vie de quelques années, ce qui permettra d'effectuer les travaux nécessaires dans toute la zone industrielle. La chambre provisoire sera à 6 mètres de profondeur et il y aura également une séparation entre eux claires et eaux usées. En gardant bien séparées les eaux claires des eaux usées, en cas d'orages on devrait éviter que les eaux claires s'ajoutent aux eaux usées et soient conséquemment transférées à la station de pompage.

Les différents services de la Ville de Lausanne ont été consultés pour voir s'ils étaient intéressés à profiter de ces travaux pour faire aussi des interventions au niveau des conduites d'eau potable, de gaz, d'électricité, et multimédia, mais ils n'ont pas exprimé d'intérêt. Au cours des travaux, le Service des travaux et infrastructures a prévu d'installer également des tubes pour le réseau électrique et les lampadaires. Il s'agit d'une pratique standard en prévision de futurs travaux sur le réseau électrique.

Reflets des débats au sein de la Commission

La commission a débattu sur différents points de ce préavis.

Le crédit demandé n'est pas inclus dans le plan des investissements de la Commune car ce dernier a été fait en utilisant le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Monsieur Marchand et Monsieur Porchet nous ont informé que, d'après les plans de la commune, une intervention au Chemin de Budron E était prévue. Ces travaux restent prévus dans les futurs investissements, mais l'intervention au Chemin de Budron C doit être priorisée en raison de la criticité de la situation. Par ailleurs, ils nous ont assuré qu'il n'y aurait pas de frais supplémentaires au crédit demandé.

La discussion s'est donc focalisée sur le PGEE. Sur la base des explications fournies, la commission estime qu'il faut intervenir rapidement sur les collecteurs communaux du Budron C. Par contre, la commission déplore le manque de vision par rapport au PGEE. Ce préavis nous a été soumis en réaction à une situation imprévue. Toutefois, pour éviter de courir d'urgence en urgence, le PGEE de 2012 doit être révisé. Monsieur Marchand et Monsieur Porchet se sont dit disponibles à présenter le plan à la commission consultative d'urbanisme (CCU). La commission ad hoc les invite chaleureusement à le faire. À ce jour, le Conseil communal n'a pas de vision générale, mais une présentation à la CCU permettrait à une partie de nos collègues d'avoir une vue de la situation actuelle et, si nécessaire, de passer à l'action. Selon la commission ad hoc, une révision du PGEE est essentielle pour bien évaluer la situation communale. De plus, on suggère de partager le PGEE dans l'espace réservé au Conseil communal.

La commission a aussi demandé s'il y avait la possibilité de cumuler les interventions prévues au Budron E avec celles proposées au Budron C, mais Monsieur Marchand et Monsieur Porchet ont affirmé que ce n'est pas prévu de cumuler les travaux dans les deux chantiers pour les raisons suivantes :

1. Il n'y a aucun avantage économique à cumuler les deux chantiers ;

2. En considérant la circulation de la zone industrielle, il serait trop compliqué d'intervenir sur deux chemins en même temps.

Conclusion

Suite à cette séance de commission, la commission ad hoc souhaite connaître la vision de la Municipalité concernant le PGEE, et que celle-ci soit présentée au Conseil communal prochainement.

Les membres de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N° 08/2020, à l'unanimité, proposent au Conseil communal d'accepter le préavis et d'accorder le crédit de CHF 575'000.- HT demandé pour la mise en conformité des collecteurs communaux situés au Chemin de Budron C.

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 septembre 2020

La présidente et rapportrice : Manuela Schlatter

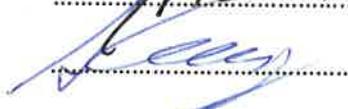

.....

Les membres :

Jean-Pascal Blanc


.....

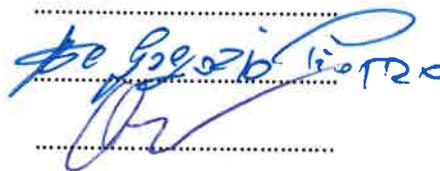
Alexandre Cevey


.....

Alain Chabloz

.....

Pietro De Gregorio


.....

Olivier Descloux


.....

Aydin Durmaz

.....

Jean-Pascal Lädermann

.....

Non Présent

Giuseppe Mantovani

.....

